

Brazzaville, le 21 décembre 1959.

LE MINISTRE DES AFFAIRES GÉNÉRALES
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

N° 1331/039.331, S. d. et G. A. B.

M. Jambou

- Transmis à Messieurs :
- les Résidents (deux)
 - les Chefs de service (deux)
 - les Administrateurs de territoire (tous) KIBUNGO.

Copie de la lettre n° 1331/039.331 du 1 décembre 1959 du secrétaire général, en leur demandant de vouloir bien en donner connaissance à tous les agents sous leurs ordres.



Brazzaville, le 21 décembre 1959.
Le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Grand-Congo,
P.O.

Le Chef de service, a. i.
s/s J. BOUQUET,

SECRET

LE MINISTRE GÉNÉRAL
DES AFFAIRES GÉNÉRALES
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
(PERSONNEL)

Léopoldville, le 1/12/1959

N° 1331/039.331

OBJET:

Mutations.

- A Messieurs :
- les Vice-Gouverneurs Généraux, Gouverneur du Territoire du Grand-Congo et de la province du Kongo;
 - les Gouverneurs de province (deux)
 - Les Directeurs Généraux (Tous) + IGGG.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que de plus en plus fréquemment, je suis saisi de demandes de mutation pour raisons de convenances personnelles.

Il ne vous échappe pas que ces mutations et permutations constituent des charges parfois très onéreuses pour le trésor.

Dans la situation budgétaire actuelle, de telles dépenses doivent être évitées.

Je vous prie, par conséquent, d'écarter toutes les demandes qui ne seraient pas justifiées par des raisons réellement exceptionnelles.

En dehors de cette hypothèse, il ne pourra être éventuellement donné satisfaction aux requérants qui si le changement de localité coïncide avec un congé de reconstitution ou un congé de détachement devront droit aux frais de voyage à charge du trésor.

Le Directeur Général F. GAICHIAUX
Remplaçant le Secrétaire Général, empêché,

Sé: F. GAICHIAUX.-